

Questions orales

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais me renseigner sur les circonstances de cette affaire pour pouvoir donner plus de détails au député. Bien entendu, M. Boden a été libéré temporairement et il devait rester sous surveillance tout le temps qu'il n'était pas en prison. Comme les députés le savent, il a malheureusement échappé à son gardien et il est resté en liberté dans la région de Montréal pendant 36 heures. Je me renseignerai cependant sur les circonstances de cette affaire pour voir si je peux donner d'autres détails au député.

Entre-temps, le député sera sans doute heureux de savoir et de signaler aux habitants de Calgary qu'à midi aujourd'hui, je présenterai une nouvelle politique à l'intention du Service correctionnel et de la Commission nationale des libérations conditionnelles pour que nous puissions exercer davantage de contrôle dans les cas où l'on autorise ou pourrait autoriser une absence temporaire sous escorte pour des criminels comme M. Boden.

M. le Président: Je prie le député d'être bref en posant sa question supplémentaire. Je voudrais accorder la parole à plusieurs autres députés.

LES ABSENCES TEMPORAIRES—L'ÉNONCÉ DE PRINCIPE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, le ministre va-t-il présenter cette nouvelle politique à la Chambre en faisant une déclaration à l'appel des motions? Peut-il nous donner une idée de ce que prévoit cette politique du ministère? Il arrive souvent que des témoins soient menacés, et des détenus s'évadent à l'occasion. Quand ils le font, quelle est la politique du ministère pour ce qui est d'avertir les témoins qui ont reçu des menaces et pour leur assurer une protection quelconque?

M. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, lorsqu'un détenu s'évade, le Service correctionnel a pour règle d'avertir les services policiers des régions où l'on pense que le fugitif pourrait se rendre. On laisse ensuite le soin aux services policiers de ces régions de prendre des mesures appropriées comme celles qu'a décrites le député.

* * *

L'INDUSTRIE

LA PERTE D'UNE COMMANDE MILITAIRE AMÉRICAINE SUBIE
PAR UNE USINE DE PORT COLBORNE

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Relations extérieures. Le ministre sait certainement que le gouvernement américain a émis une directive selon laquelle, à partir du 24 mai, aucun contrat de défense pour les pièces de forge ne devra être adjugé à des entreprises canadiennes. Cette décision porte atteinte à au moins six entreprises au Canada, dont Port Colborne Forgings dans ma circonscription, et risque d'entraîner la perte d'au moins 25 emplois. Je me demande quelles mesures le ministre a prises à cet égard?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, la question de la participation des entreprises canadiennes a déjà été portée à l'attention du gouvernement, qui a présenté des instances au gouvernement américain à ce sujet. Dans ce cas-là, la décision ne visait pas expressément le Canada, mais elle risque d'avoir des conséquences fâcheuses pour nous. J'ai bon espoir qu'on remédiera bientôt à ce problème.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET AMÉRICAIN DE STATION SPATIALE—LA DEMANDE
D'APPUI FAITE AU CANADA

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Sauf erreur, les États-Unis vont demander aux pays participants au Sommet économique de Londres d'appuyer leur projet de station spatiale de 10 milliards de dollars. Bien sûr, le président Reagan a déjà invité le Canada à participer à ce projet.

Le premier ministre suppléant confirmera-t-il que le président Reagan a écrit au premier ministre dernièrement pour lui demander d'appuyer cette initiative lors du Sommet économique de Londres, et nous dira-t-il ce qu'a répondu le premier ministre au président des États-Unis? A-t-il répondu oui ou non?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, il serait malvenu, d'après moi, de commenter des sujets qui pourraient vraisemblablement être abordés lors du Sommet économique de Londres. Ces rencontres sont ordinairement précédées de pourparlers entre les participants en vue d'établir l'ordre du jour. Je suppose que mon collègue sait qu'il vaudrait mieux attendre que ces pourparlers aient lieu et ne pas présumer des sujets qui seront abordés, retenus ou écartés.

* * *

L'IMMIGRATION

LE REFUS DE VISAS DE SÉJOUR AUX REQUÉRANTS DONT LA
DEMANDE DU STATUT D'IMMIGRANT REÇU A ÉTÉ REJETÉE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je pose ma question. Le ministre est-il prêt à changer la politique qui consiste à refuser automatiquement les visas de séjour aux requérants dont la demande récente du statut d'immigrant reçu a été rejetée et à opter plutôt pour un examen objectif de chacune des demandes?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prendrai en considération la proposition que vient de faire ma collègue.